

Sohrabi (Nader) - *Revolution and Constitutionalism in the Ottoman Empire and Iran.* - New York,

Cambridge University Press, 2011. viii + 448 p.

Bibliogr. sélective. Index.

Le livre de Nader Sohrabi arrive à point nommé, pour au moins deux raisons : d'une part, le centenaire de la révolution jeune turque de 1908 a donné lieu à de nombreux travaux scientifiques qui ont revisité cet épisode ; d'autre part, l'actualité récente, marquée par les printemps arabes et les protestations en Turquie, au Brésil et ailleurs, repose avec acuité la question des cycles de protestation au niveau international. Le début du 19^e siècle a connu une « vague » de révolutions constitutionnelles, de la Russie en 1905 à l'Empire ottoman en 1908, en passant par l'Iran en 1906. C'est à ces deux derniers cas que N. Sohrabi, auteur d'une thèse traitant également de la révolution russe, consacre cet ouvrage. Sa réflexion part du constat que les « vagues » révolutionnaires (on pourrait généraliser aux « vagues » de protestation) remettent en cause les explications par les structures sociales – qui, par définition, changent lentement. Certes, l'Empire ottoman et l'Iran étaient alors tout deux au bord de l'effondrement financier et confrontés à des menaces étrangères pressantes. Mais l'auteur souligne que l'atmosphère générale était favorable à l'idée de révolution constitutionnelle : la révolution russe et la guerre russo-japonaise avaient modifié le sens des possibles et fait du constitutionnalisme un gage de force ; ce dernier s'impose alors comme paradigme révolutionnaire dominant, comme « *shared global master-frame* ».

L'auteur considère le constitutionnalisme – en d'autres temps, cela aurait tout aussi bien pu être la « démocratie » – comme un mot d'ordre disponible, consensuel et mobilisateur, et donc une ressource. Ce dernier a canalisé les conflits et les demandes locales pour mettre en place un cadre légal. Dans les deux pays, le constitutionnalisme a été associé à un État fort, légal-rationnel, et considéré comme une « panacée » ouvrant la voie au progrès matériel. Ce ralliement (car c'est de cela qu'il s'agit) des révolutionnaires derrière le mot d'ordre constitutionnel a eu des conséquences sur la conduite des révolutions, les institutions créées, et sur la nature des transformations politiques induites. Les mouvements révolutionnaires ne se sont pas donné pour objectif de faire tomber la monarchie ou de prendre l'exécutif, mais de soumettre les centres traditionnels de

pouvoir à un législatif autonome et fort. L'auteur montre comment, en Iran comme dans l'Empire ottoman, le constitutionnalisme a constitué une contrainte pour les acteurs, impliquant une certaine autolimitation. En effet, il existait une contradiction entre l'appel à un changement radical – qui nécessitait d'intimider les anciens régimes – et le légalisme proclamé. Ce dernier était ainsi critiqué au sein du Comité Union et Progrès, qui avait recours en parallèle à des modes d'action illégaux. Ce qui, pour l'auteur, a fait la force de ce mot d'ordre est son ambiguïté. Le constitutionnalisme n'a jamais eu de signification fixe, mais s'est caractérisé par sa capacité à signifier différentes choses à diverses audiences – surtout ce qu'elles voulaient entendre : égalité, ouverture de canaux de mobilité sociale... En Iran, les plus traditionnalistes l'ont associé à la justice, à la légalité et à la fin de la tyrannie du Shah. Dans l'Empire ottoman, le constitutionnalisme était plus associé au progrès et à la modernité ; il permettait de rassembler tous les groupes ethniques et religieux de l'Empire. Cette ambiguïté est décisive, car elle permet aux constitutionnalistes de fédérer des soutiens et de créer un compromis, fut-il superficiel. Mais, à partir du moment où le constitutionnalisme s'est imposé, il a été défini plus précisément, ce qui a suscité désillusions et défections. L'auteur analyse les révolutions comme des événements rassemblant différents groupes avec une variété d'intérêts qui, à un moment donné, articulent leurs demandes d'une seule voix ; c'est aussi le cas des contre-révolutions, pour lesquelles cette voix sera celle de la religion, en Iran comme dans l'Empire ottoman.

De même, l'ouvrage considère les révolutions comme des phénomènes complexes, des conjonctions de multiples révoltes unifiées sous l'abstraction d'un modèle global modulaire. Ainsi, en Iran, si l'Assemblée veut soumettre l'exécutif et rationaliser l'État, les comités populaires, issus d'une révolte contre l'impôt, désirent avant tout mettre fin aux abus des officiels. Pour analyser ces révoltes, l'auteur porte une attention poussée aux contextes et restitue le champ du pouvoir et l'espace politique à partir de ses acteurs ; c'est de cette manière qu'il réintègre les structures sociales. Ainsi, pour N. Sohrabi, les différences entre ces révolutions s'expliquent par des structures étatiques et sociales différentes, qui ont pour corollaire des acteurs mobilisés spécifiques. La révolution jeune-turque apparaît avant tout comme l'expression d'une classe moyenne émergente, éduquée,

issue des réformes du 19^e siècle, dont la mobilité sociale est bloquée, et qui est soutenue par une partie de l'armée ; en Iran, en l'absence de classe moyenne éduquée et de parti révolutionnaire organisé, et alors que l'armée est majoritairement tribale, la révolte fait intervenir des canaux traditionnels de mobilisation : le bazar mais aussi le clergé, resté autonome par rapport à l'État et qui joue un rôle de premier plan dans l'éducation et dans la justice ; ce qui aboutit à une plus grande mobilisation populaire. Ce faisant, l'auteur adopte une lecture en termes de *path dependence*. Attentif à l'action, il considère les événements comme transformateurs et cumulatifs. Sa restitution analytique lente sur une chronologie très courte permet de rendre compte de moments d'hésitation, de fluidité, et *in fine* de la contingence. C'est ainsi qu'en Iran, une classique révolte populaire contre l'impôt et les abus se transforme de manière inattendue en mouvement constitutionnel, sous l'égide de l'intelligentsia, qui, à la faveur d'un retrait du clergé à Qom, acquiert une influence disproportionnée par rapport à sa taille et à son pouvoir.

On l'aura compris, loin d'une histoire purement événementielle, l'ouvrage parle au politiste. L'approche sociologique adoptée articule une attention marquée à l'idéologie et la prise en compte des ressources, notamment matérielles. L'approche théorique est convaincante, comme l'illustre l'usage des travaux de Charles Tilly ou des analyses en termes de cadrage. Comme la plupart des ouvrages anglo-américains, la montée en généralité est présente principalement dans l'introduction et se fait discrète dans le corps du texte. D'un point de vue documentaire, le travail est impressionnant. Dans chaque contexte, l'auteur analyse en détail les débats parlementaires, la presse de l'époque, ainsi que les discours. L'ouvrage contient des apports à l'historiographie de chacun de ces épisodes. Ne mentionnons ici que la réflexion sur le Comité Union et Progrès, qui se situe à mi-chemin entre un parti politique légitime et un parti révolutionnaire qui tente de dominer l'État. Après son arrivée au pouvoir, la distinction entre groupe révolutionnaire et gouvernement est loin d'être claire, comme le montre le chapitre novateur sur la pénétration de l'État par le Comité, *via* des réformes du personnel et des purges, légales ou non.

On peut cependant noter quelques déséquilibres. Ainsi, ce chapitre ne trouve pas son pendant côté iranien. De fait, l'ouvrage n'ambitionne pas

une comparaison terme à terme ; l'Empire ottoman – spécialisation première de l'auteur – y est traité de manière nettement plus longue que l'Iran, et d'ailleurs avant celui-ci, donc selon une logique d'exposition inverse à l'ordre chronologique des événements. L'approche comparative adoptée ambitionne de dégager des traits communs généralisables (comme l'invention d'une tradition constitutionnelle à l'islam) tout en faisant ressortir les spécificités de chaque cas. Elle met ainsi en exergue, côté ottoman, l'influence sur le cours de la révolution de la multi-ethnicité politisée ; côté iranien, l'idiome de la royauté, qui informe une bonne partie des confrontations avec la monarchie et du soutien pour l'assemblée, qui ne peuvent être réduites à un appendice du combat du législatif contre l'exécutif ou une lutte autour de la religion. L'auteur fait ainsi parler ces deux expériences en regard l'une de l'autre, et aboutit à une restitution analytique qui diffère des histoires traditionnelles. Ce faisant, il essaie de tenir ensemble causalité, comparaison et généralisation. À l'heure de l'histoire connectée, ou de la *global history*, on peut cependant regretter l'absence d'un positionnement par rapport à ces paradigmes, ainsi que d'une réflexion plus construite en termes de transferts. Malgré ces quelques réserves, ce livre est destiné à devenir un ouvrage de référence, à la fois pour l'histoire de ces épisodes et pour une réflexion plus générale sur les vagues de protestation.

Élise Massicard -

CNRS, Institut français d'études anatoliennes